

La lettre de la Mairie

Août 2014

Les TAPS

Historique

En 2013, une circulaire ministérielle impose aux collectivités locales de rédiger un Projet Educatif Territorial (PEDT) dont une partie importante concerne l'organisation des Temps d'Animation Périscolaires (les TAPS).

À partir de mars 2013, un « comité de pilotage », composé d'élus, de parents, d'enseignants et d'ATSEM se réunit plus d'une dizaine de fois pour essayer de résoudre les nombreux problèmes posés par cette nouvelle organisation au mieux de l'intérêt de tous : enfants, familles ... et finances communales. En effet, le « fond d'amorçage » créé par l'Etat pour aider les Collectivités Territoriales est non seulement provisoire mais insuffisant pour couvrir la totalité des frais occasionnés.

Le 25/11/2013, le Conseil Municipal adopte les nouveaux horaires hebdomadaires et l'avant-projet d'organisation des TAPS. Le 6/6/2014, les élus prennent connaissance du PEDT proposé par le Comité de Pilotage. Le 3/7/2014, une réunion publique informe les parents des décisions



arrêtées. Le 4/7/2014, les conseillers acceptent (sauf une abstention) ces décisions.

Organisation des TAPS à Plougrescant :

Les animations auront lieu le mardi et le vendredi après-midi de 15h à 16h30. Désormais, il y aura classe le mercredi matin.

Les élèves sont répartis en 5 groupes. Les activités et les animateurs changeront après chaque période de vacances.

Il y aura trois groupes d'animateurs :

- des salariés de la CCHT, que la Commune devra rembourser ;
- des animateurs « extérieurs » ; salaire net environ 23€ pour 1h30 d'animation, soit coût de revient à la Commune 40€ environ (vote à l'unanimité lors du Conseil du 4/4.) ;
- des employés communaux.

Pour l'année 2014-2015, déductions faites des aides de l'État et de la Caisse d'Allocations Familiales, il reste environ 16 200€ de frais de personnel à charge pour la Commune.

Le principe de gratuité pour les familles a été retenu. Il sera revu chaque année par le Conseil Municipal. Le Comité de Pilotage fera une évaluation après chaque période.

Les Mouillages

L'organisation des mouillages sur toutes les côtes Françaises est imposée par des lois, décrets, arrêtés et schémas. La commune de Plougrescant ne peut pas y échapper !

Après avoir élaboré, au cours de ces derniers mois, un dossier de « demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime », la commune a obtenu l'accord du Ministre de l'Environnement et devra, au cours des prochains mois, mettre en œuvre les dispositions prévues. L'autorisation concerne cinq ports : Pors Scaff, Poul Stripo, Pors Hir, Le Castel-Varlen et Beg ar Vilin.

Gilbert RANNOU et Jean NEUKUM, élus responsables de ce dossier, invitent les intéressés à une réunion

le jeudi 14 août 2014 à 18h
à la salle Michel LE SAINT

pour réfléchir aux nombreuses questions qui se posent : nature et planning des travaux d'aménagement, constitution d'un Conseil des Mouillages chargé de la gestion des mouillages, etc...

À propos d'algues

Au mois de juillet, un certain nombre de personnes se sont inquiétées de l'arrivée, en quantité assez importante, d'algues vertes sur les plages de Plougrescant et ont demandé à la Mairie de les ramasser. Après s'être renseigné auprès du CEVA (Centre d'Etude et de Valorisation des Algues) de Pleubian, voici ce que l'on peut dire.

Il s'agit de dépôts normaux d'algues entéromorphes non toxiques pour l'Homme. Elles se dégradent sans piéger, dans des poches qui peuvent être mortelles, l'hydrogène sulfureux. Elles n'engendrent donc aucun risque sanitaire comme à St-Michel en Grève.

Par contre, ces algues, avec d'autres éléments de la mer comme les carapaces de crabe, les coquillages etc..., vont même constituer la laisse de mer indispensable à la vie des plantes du haut de plage et de la vie marine.

De plus, l'intervention d'engins mécaniques serait néfaste pour cet espace fragile. Enfin, la CCHT ne dispose pas actuellement d'espace pour stocker ces algues.

En conséquence, la Municipalité a pris la décision de ne pas intervenir pour le moment.

La Municipalité souhaite mettre en valeur les jeunes de la commune qui ont été diplômés à la fin de l'année scolaire 2013-2014. Nous demandons à tous ceux qui sont dans ce cas, de venir en mairie ou de téléphoner au 02 96 92 51 18 avant le 11 août 2014. Une cérémonie sera organisée le samedi 30 août à 11 h salle Louis Le Garlantézec.

On fête les bébés

La Municipalité a organisé une petite cérémonie, le 5 juillet, pour mettre à l'honneur les bébés, nés en 2013 et 2014, et déclarés sur la commune. A cette occasion les familles ont reçu en cadeau un album photo «Mes premières années», un bon d'achat de 15€ et un hortensia. La Municipalité renouvellera cette rencontre chaque année.



Préparation de la rentrée scolaire 2014

Le Conseil Municipal du 6/6 a voté à l'unanimité l'achat de tablettes numériques associées à un tableau interactif pour les élèves des classes de CE2, CM1 et 2, l'acquisition de lits adaptés aux « petits » ainsi que de mobilier pour la bibliothèque et la classe maternelle.

La voirie

Le planning d'élagage annoncé dans la Lettre de mai n'a pu être entièrement respecté, la Municipalité a passé un marché avec l'entreprise J-Y Perrin.

Pour l'année prochaine, la Municipalité devra se positionner par rapport à une éventuelle externalisation plus importante suivant le coût et l'efficacité attendus.

Les employés communaux vont continuer sur le secteur sud puis, repasser dans les chemins secondaires.

Le nettoyage autour des services techniques suit son cours normalement, malgré les vieilles ferrailles et divers gravats découverts sous les broussailles.

Le syndicat du bassin-versant Jaudy-Guindy a prévu de faire une démonstration de désherbage mécanique au cimetière. L'outil, qui pourrait être prêté par cet organisme avant le jour de la Toussaint, éviterait l'emploi de produits phyto-sanitaires et faciliterait le travail des employés communaux.

Agenda

Rappels du mois d'août :

- la Maison du Littoral propose des sorties nature (rens : 0296925835) ;
- l'Office du Tourisme propose des «balades gourmandes» et une balade contée le 12/8 à 20h (rens : 02969256 83;
- animations : fest-noz le 5/8 salle Michel Le Saint ; feu d'artifice le 15/8 à Beg Vilin suivi d'un bal;
- expos : « Champ libre-Champs livres » du 1er au 15/8, salle L. Le Garlantézec ; « Littoral » du 4/8 au 12/8, Maison du Littoral.

Rappels du mois de septembre :

- forum des associations 3/9 à 14h salle Michel Le Saint;
- voyage à Etauliers les 6 et 7/9.

Info administrative

Le recensement militaire est obligatoire pour tous les jeunes Français âgés de 16 ans. Pour plus de renseignements connectez-vous à : <http://www.plougrescant.fr/>, rubrique «Mairie-> Infos administratives».

Un dépliant listant les artisans, commerçants et hébergeurs de notre commune a été déposé à la Mairie, la Maison du Littoral, l'Office de Tourisme, la chapelle St-Gonéry et dans plusieurs commerces de Plougrescant, .

Ce document n'est pas exhaustif ; il a été réalisé à partir d'éléments en notre possession à la date de la mise en page. Si vous constatez des erreurs, signalez-les à la mairie.

Le sentier d'interprétation

Le 25/6/2014 a été inauguré un «Sentier d'Interprétation», fruit d'un long travail, débuté en 2011. Il a fallu définir le circuit, choisir les sujets, faire les demandes officielles pour travaux en site classé, réaliser le balisage, élaborer un livret support aux balades ainsi qu'un site internet adjoint à celui de la Commune. Le livret, vendu 2,50€ à la Maison du Littoral, la Mairie et l'Office de Tourisme est une mine d'informations sur la géologie, la faune, la flore et les activités humaines passées et actuelles pratiquées sur le site.



Malgré les fortes averses qui s'étaient invitées sans avoir été conviées, quelques téméraires se sont tout de même aventurés sur le sentier d'interprétation, le jour de l'inauguration, pour tenter d'en découvrir les premières étapes.

Errata

Dans le Kelo de juin, l'entreprise TANCREDE a été oubliée parmi les entreprises plougrescantaïses.

TANCRÈDE
ÉLECTRICITÉ PLOMBERIE

NEUF
RÉNOVATION
DÉPANNAGE

La Roche-Derrien
06 37 35 76 91 - 02 96 92 58 03
tancrede.schweighaeuser@laposte.fr

M. Erwan Allainmat tient à faire savoir que, contrairement à ce que laissait comprendre l'encart publicitaire paru dans le même bulletin, son entreprise de taxi ne dépend d'aucune autre.

TAXI

Erwan
ALLAINMAT
PLOUGRESCANT

Transport toutes distances 7j/7 24h/24
Véhicule 7 places - Conventionné CPAM

Conventionnement Plougrescant
06 21 77 00 33 - 02 96 22 10 30
erwan.allainmat@wanadoo.fr